

Le ministre pourrait-il nous dire qui est l'entrepreneur?

L'hon. M. Fleming: Plusieurs contrats ont déjà été signés. Il y a un contrat avec la compagnie de construction Lanctot pour des travaux de réparation aux ouvertures extérieures. Un contrat a été signé avec *Turnbull Elevator Company* pour le remplacement d'ascenseurs et un autre avec A. Bruce Benson, en vue de réparations intérieures et le cloisonnage des trois premiers étages.

M. Bourget: Les travaux ont-ils été mis en adjudication?

L'hon. M. Fleming: Je le croirais, bien que je n'aie aucun renseignement précis à ce sujet. Un de ces montants, le moins important, s'élève à \$21,910. Je pense que dans le cas de chacun des montants, les travaux doivent être mis en adjudication.

M. Bourget: L'honorable ministre n'est pas certain?

L'hon. M. Fleming: L'honorable député est au courant des réserves auxquelles sont sujets les contrats adjugés par le ministère des Travaux publics, mais dans ce cas il s'agit de contrats plus importants. A cet égard il n'y a qu'une seule réserve dans le cas de tous les autres montants, les travaux doivent être mis en adjudication. Le contrat intéressant A. Bruce Benson s'élève à \$398,868, tandis que celui qui intéresse la compagnie de construction Lanctot atteint \$59,000.

(Le crédit est adopté.)

SECRETARIAT D'ÉTAT

Crédit spécial—

714. Dépenses relatives à la visite au Canada, en 1958, de Son Altesse Royale la princesse Margaret, \$110,000.

M. Fisher: Monsieur le président, je n'ai qu'une question à poser. A propos de la visite de Son Altesse Royale on a soulevé la question des commodités fournies aux agences de publicité et autres qui se sont occupés de la visite, et des dépenses s'y rapportant. On s'est permis des remarques désobligeantes, disant que le gouvernement n'accorde pas son appui aux journalistes chargés de renseigner le public sur ces voyages et n'acquitte pas leurs frais de déplacement et de logement, mais en laisse la charge aux journaux et aux postes de télévision en cause. Je suis d'accord avec l'attitude prise par le gouvernement. J'estime que ces organismes, qui sont bien nantis, devraient payer leurs propres frais de voyage dans le cas présent. J'aimerais tout de même savoir si le ministre nous dirait brièvement pourquoi on a pris cette décision, car je prévois qu'il en sera encore question parmi le public.

L'hon. M. Fleming: Je n'ai rien de particulier à ajouter à ce sujet, monsieur le président. Le crédit à l'étude comprend toutes les dépenses qu'a entraînées le voyage de Son Altesse Royale. La dépense la plus élevée comporte le déplacement lui-même et le transport, et le gouvernement a cru que ses obligations devaient se limiter à assurer le déplacement et le transport de Son Altesse Royale et de sa suite, ainsi que de ceux qui, nécessairement, l'ont accompagnée.

M. Winch: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de commenter le crédit supplémentaire de \$110,000 destiné à défrayer la visite de Son Altesse Royale, mais je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour demander au ministre des Finances s'il consentirait à répondre à la question qui, je le sais, intrigue un grand nombre de gens. On n'a jamais répondu à cette question, et j'estime que le moment est venu de le faire. Le ministre des Finances aurait-il la bonté, —à l'occasion de l'examen d'une affaire de cette nature,—d'expliquer à la Chambre quel est le motif de cette décision? Y a-t-il un motif général, quelque ligne de conduite générale ou un plan général se rattachant aux visites que font au Canada les membres de la famille royale, quant à la répartition du coût de ces visites entre le Royaume-Uni et le Canada, et au Canada lui-même, entre la maison royale ou les personnes en cause, entre le gouvernement de Westminster, le gouvernement fédéral et les provinces que ces gens-là visitent? Le ministre sait, j'en suis sûr, qu'il s'agit-là d'une question qu'on pose souvent aux membres du Parlement, qu'il en est fait mention dans les éditoriaux de journaux et qu'en définitive la plus totale confusion existe à ce propos. Je ne vois pas du tout pourquoi on ne dirait pas aux gens du pays et aux journaux quels critères on emploie au juste pour trancher ces questions d'argent qui se posent à l'occasion de visites de la famille royale. Le ministre des Finances pourrait-il éclaircir un peu l'atmosphère en nous donnant une idée de la façon dont ces questions sont tranchées, tant au niveau provincial qu'au niveau fédéral, en ce qui regarde la famille royale? Nous dirait-il aussi si le gouvernement du Royaume-Uni, à Westminster, entre en ligne de compte?

L'hon. M. Fleming: Quand un membre de la famille royale est en visite au Canada à titre d'invité, le Canada naturellement défraie toutes les dépenses du voyage, et les provinces ne sont pas censées en acquitter la moindre partie. Certaines provinces, je n'en doute pas, encourent des dépenses à l'égard de certaines choses qu'elles font en l'honneur des visiteurs, mais le trésor fédéral est censé acquitter les frais de la visite d'un membre